



CLUB POKER CHELLES

ADHÉSION 2024 - 2025



Coordonnées :

Mr. Mme

Nom : Adresse :
Prénom :
Date de naissance : Ville : C.P.:
Pseudo Forum : Tél :
Pseudo Winamax : Mail :

Personne à contacter en cas d'urgence :

Prénom : Nom :
Lien : Tél :

Cotisation annuelle :

Actif 60 € Bienfaiteur € couple : 110 € Online : 20 €
Bulletin d'adhésion à envoyer par courrier à l'adresse suivante ou à remettre au club
M. Denis SCOARNEC 4 allée Camille Claudel 93330 Neuilly sur Marne
Mode de paiement : Chèque Espèces Virement

Informations complémentaires :

- En adhérant à l'association, j'en accepte sans réserve les statuts et le règlement intérieur
- J'accepte de recevoir les informations que publie le Club Poker Chelles et ses Partenaires.
- J'autorise l'association à publier les photos et informations (sauf d'ordre privé) sur les différents outils de communication

Votre admission ne sera effective qu'après validation par le bureau et paiement intégral de la cotisation

J'atteste être majeur et certifie que les informations fournies sont exactes.

Fait à

Le

Signature du membre

Signature du Président ou Trésorier

Le Club Poker Chelles est une association loi 1901 à but non lucratif – No d'annonce : 1364 au JO, paru le : 25/04/2009 -No de parution : 20090017

Mail : clubpokerchelles77@gmail.com – Web : www.clubpokerchelles.fr

Mairie de Chelles – Parc de souvenir Emile Fouchard 77500 CHELLES

Le Bureau se réserve le droit de refuser toute candidature sans avoir à s'en justifier.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les statuts de l'association Club de Poker de Chelles. Le présent règlement intérieur est remis à chaque nouvel adhérent et peut être consulté à la salle de l'association sur simple demande. Il est également disponible sur le site Internet de l'association (<https://www.clubpokerchelles.fr/>).

LES MEMBRES

1 - Cotisation

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le bureau. Le versement de la cotisation annuelle peut se faire par chèque à l'ordre de "Club Poker Chelles", virement ou en espèces. Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année notamment en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre.

Le montant de la cotisation (Live et Online) d'un membre actif est de 60 € pour une saison, soit du 1er Septembre au 30 Juin. Elle est de 30€ pour une mi- saison (Inscription à partir du mois de Février).

Le montant de la cotisation est de 20 € pour une cotisation Online seule, soit du 1er Septembre au 31 Juillet.

Le paiement de la cotisation est indispensable pour devenir adhérent. La personne souhaitant adhérer à l'association a la possibilité de participer à deux soirées sans verser de cotisation. Au-delà si la personne veut revenir, elle devra au préalable avoir signée une demande d'adhésion dûment remplie.

2 - Demande d'adhésion

Pour adhérer à l'association, il est obligatoire d'être majeur, et de remettre la demande d'adhésion remplie, datée et signée, en y joignant le règlement de la cotisation. Pour les règlements en espèces, ceux -ci devront être remis lors d'une soirée de l'association à l'un des membres du bureau. Les fiches d'adhésion sont disponibles sur le site internet du club, ainsi que les soirs de réunion de l'association.

Le bureau se réserve le droit d'accepter ou de refuser une demande d'adhésion sans devoir se justifier. Il communiquera sa décision sous 15 jours par courrier ou courriel. Toute absence de réponse au-delà de ce délai devra être considérée comme une acceptation de l'adhésion.

Un adhérent voulant renouveler son adhésion pour la saison suivante sera prioritaire sur les nouveaux adhérents s'il fait connaître sa décision à un des membres du bureau par courrier ou par courriel entre le 15 juin de la saison en cours et le 1er septembre de la saison suivante. Cette demande de renouvellement ne pourra être refusée par le bureau qu'en cas de sanction décidée par les membres du bureau à l'encontre de la personne la saison précédente.

La perte de qualité d'adhérent pour les renouvellements peut intervenir en cas de non-paiement de cotisation payée au 30 septembre. En cas d'absence de paiement, la personne ne serait plus adhérente et devra alors suivre la procédure normale de demande d'adhésion.

3 - Exclusion

Conformément aux statuts de l'association (article 6), une procédure d'exclusion d'un adhérent peut être enclenché pour motif grave :

- propos désobligeants envers les autres membres, agressivité, violence,
- détérioration du matériel ou des locaux,
- comportement non conforme avec l'éthique de l'association,
- non-respect des statuts, du règlement intérieur et du règlement du forum,
- non-respect des normes juridiques en vigueur en France sur les jeux d'argent et la loi anti-tabac.

Cette exclusion doit être décidée par le bureau, après avoir entendu les explications de l'adhérent contre lequel une procédure d'exclusion est engagée. L'adhérent sera convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception quinze jours avant cette réunion, et il pourra se faire assister par la personne de son choix. Cette lettre comportera les motifs de l'exclusion. La décision de l'exclusion sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette dernière pourra être temporaire ou définitive.

4 – Démission, décès

Conformément aux statuts, un adhérent démissionnaire devra adresser sa décision par courrier ou en main propre à un membre du bureau. Aucune restitution de cotisation n'est due à l'adhérent démissionnaire.

Le membre actif n'ayant pas réglé sa cotisation annuelle dans un délai de 1 mois à compter de la date d'éligibilité, ou avant le 30 septembre pour les cas de renouvellement, sera considéré d'office comme démissionnaire.

En cas de décès, la qualité de membre s'éteint avec la personne.

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

1 - L'esprit

L'esprit du club consiste à jouer au poker sans aucun enjeu financier, dans un esprit de compétition. Aucune demande d'argent ne sera faite en dehors de la cotisation permettant d'adhérer à l'association, sauf dans le cas de l'organisation d'un événement exceptionnel incluant repas où une participation pourra être demandée pour ce dernier.

Un classement annuel sera mis en place et les récompenses seront distribuées sous forme de lots.

2 - Organisation

Afin de pouvoir mettre en place le suivi d'un classement cohérent, chaque soirée de l'association commencera par un tournoi calibré de manière officielle comptant pour le championnat annuel. Un directeur de tournoi désigné par le bureau, aura pour mission de gérer l'organisation du tournoi, répondre aux questions et gérer les éventuels désaccords liés au jeu. Ses décisions ne pourront pas être discutées. Les floor manager de tournoi seront désignés parmi les adhérents volontaires.

Au fur et à mesure des éliminations, des tables libres pourront être ouvertes afin par exemple d'analyser vos coups ou approfondir vos connaissances. Des explications pourront être apportées concernant certaines règles, certaines subtilités. Les adhérents pourront également découvrir différentes variantes de poker et poser toutes questions relatives au poker en général. Les tournois se dérouleront lors des créneaux de prêt de salle proposés par la municipalité. L'inscription préalable aux soirées organisées par l'association par le biais du site (BlindValet) est obligatoire pour les tournois Multi Table afin de faciliter le travail de préparation et d'organisation. Si un adhérent venait à se rendre de façon répétée sans inscription préalable, et ce malgré les avertissements et les remarques répétées de la part d'un des membres du bureau, le bureau pourra décider d'une sanction concernant l'attribution des points au classement général

En cas de problème d'accès au site, un courrier électronique, un message WhatsApp ou un SMS envoyé aux membres du bureau est demandé.

En cas de retard d'un joueur prévu, son tapis se verra diminué proportionnellement aux blinds durant la première pause du tournoi. Au-delà, son tapis sera sorti du tournoi.

3 – Règles de jeu et de bonnes conduites

Les règles de jeu, disponibles sur le site Internet du club, et les règles de bonne conduite, devront être respectées par l'ensemble des membres et en toutes circonstances. Les règles de bonne conduite, outre les règles de vie en société, consistent à :

- ne pas tricher,
- respecter son adversaire et modérer ses réactions dans la victoire et dans la défaite,
- faire preuve de bonne humeur et de fair-play, et proscrire toute agressivité,
- respecter une distance avec les joueurs lorsque l'on est spectateur afin de ne pas gêner les protagonistes,
- ne pas commenter un coup en cours, ou le faire de manière inaudible afin d'éviter tout risque d'influence, de collusion, ou d'assistance,

Les communications téléphoniques sont interdites à la table.

Nettoyer et jeter ses déchets (cannettes, papier, etc..).

En cas de non-respect de ces règles, les directeurs de tournoi pourront infliger des pénalités :

- 1ère pénalité : avertissement verbal
- 2ème pénalité : exclusion de la table pendant un tour de blind
- 3ème pénalité : exclusion définitive du tournoi

Il est en outre interdit de jouer de l'argent et conformément au décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006, les fumeurs devront aller fumer dehors et respecter l'environnement en ne jetant pas leur mégot par terre mais dans le cendrier prévu à cet effet. Il est également interdit de manger à la table de jeux et aucun verre ne sera autorisé à la table, afin d'éviter toute détérioration du matériel.

Enfin, afin de garantir la tranquillité du voisinage, chaque membre veillera à ne pas faire trop de bruit, que ce soit à l'intérieur de la salle ou aux alentours.

4 – Droit à l'image

L'adhésion à l'association implique l'acceptation d'apparaître sur les photos et vidéos prises dans le cadre de l'activité associative. Ces clichés pourront apparaître sur le site Internet de l'association, ainsi que sur tous supports destinés à promouvoir le club, tels qu'un guide des associations par exemple.

En cas de refus, il sera nécessaire d'en informer le bureau par voie écrite.